Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 19 Avril 1893. No. 28.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

A NOS FRAIS

L'enfouissement de Jules Ferry aux frais de l'Etat, n'est pas un acte gouvernemental ordinaire.

Il constitue une véritable provocation à l'adresse de tous les catholiques et de tous les bons Français.

D'abord, qu'est-ce que cela veut bien dire, aux frais de l'Etat ?

Cela veut dire : à nos frais.

C'est-à-dire que c'est nous, les adversaires acharnés de Jules Ferry, nous ses victimes, qui sommes obligés, de par une loi, à payer le prix de ses funérailles.

Avouez que c'est roide.

Que les républicains fassent des obsèques princières à leurs défunts, et en ouvrant leurs bourses, en se cotisant par une souscription purement républicaine, c'est chose naturelle et logique.

Chacun a le droit de faire à ses morts l'honneur convenable.

Mais forcer les autres, ceux-là mêmes qui ont souffert par ce mort, à cause de lui, de contribuer aux dépenses de l'enterrement, c'est une véritable filouterie.

De cette façon, les républicains nous volent, non-seulement de leur vivant, mais encore quand ils sont morts.

Nous protestons beaucoup plus contre le principe que contre la dépense elle-même.

Car la dépense est peu de chose, à côté des cinq cents millions que nous coûte, jusqu'à présent le Tonquin, l'œuvre principale de Jules Ferry.

De plus, et pour la somme que nous coûteront les funérailles nationales de Jules Ferry, nous consentirions volontiers à en enterrer encore quelques autres.

Ce serait même une forte économie pour notre pauvre pays, et la France y jouerait à qui perd gagne.

Et puis, estimons-nous heureux que l'on n'ait pas eu l'idée de le mettre au Panthéon.

Pour un peu, quelqu'un de la majorité républicaine se fût chargé d'en faire la proposition saugrenue.

Et elle eût été adopté, puisque nous avons eu la surprise de voir M. Ribot demander, lui-même, les funérailles aux frais de l'Etat, et M. Clémenceau les voter.

Or, c'est M. Clémenceau qui, jadis, chassait M. Jules Ferry de la chambre sous un torrent d'outrages, et c'est M. Ribot qui rédigeait l'ordre du jour qui lui enlevait le pouvoir.

Et ce sont ces deux crocodiles qui pleurent aujourd'hui sur lui !

D'ailleurs, il ne faudrait pas trop s'étonner de ces revirements étranges des républicains vivants à l'endroit des républicains morts.

Même histoire advint pour Gambetta.

Quand il était debout, il avait pour ennemis mortels les mêmes farceurs qui, le lendemain de sa mort, lui firent une apothéose.

Ce qui prouve que, chez les républicains, la première condition pour devenir populaire et même pour être divinisé, c'est d'abord de crever.

Une fois crevés, ils ont non-seulement la majorité pour eux, ils ont l'unanimité.

Mais ce n'est pas seulement aux catholiques persécutés par Ferry, qu'il est pénible d'enfouir cet homme à leurs frais.

Tout patriote, également, doit être révolté de cette obligation insultante.

Cinquante mille soldats français sont tombés au Tonkin, sans compter ceux dont les cadavres furent jetés par-dessus bord, aux requins, pendant de douloureux rapatriements.

Aucun d'eux n'a une croix sur sa tombe.

La plupart ont été enterrés comme des chiens.

Et l'armée de Paris, tout entière, va recevoir l'ordre d'escorter l'homme néfaste qui l'a laissé décimer sur la terre lointaine de l'Extrême-Orient !

C'est dur pour nos soldats, bien dur.

C'est surtout injuste.

Aussi ne pouvons-nous oublier que les républicains, en 1869, firent, à l'égard d'un président du Sénat, ce que nous, malgré tant de bonnes raisons, nous ne ferons pas néanmoins à l'égard de M. Jules Ferry.

En 1869, les obsèques de Troplong furent troublées par des républicains qui reprochaient au mort un rôle actif, joué lors du coup d'Etat de 1851.

Le convoi mortuaire fut assailli de projectiles et escorté d'injures.

Quand le cercueil de Ferry passera sur nos boulevards, si seulement chaque père de famille dont il a fait périr l'enfant, sous prétexte " D'UN BON PLACEMENT," jetait un caillou sur le char funèbre, il y aurait assez de pierres pour élever une pyramide gigantesque, monument de la réprobation nationale, le seul sentiment que cet homme ait jamais inspiré.

PAUL DE CASSAGNAC.

TAS DE CRAPULES !

> Nous entrons dans une période de grandeur austère succédant à une époque de corruption et d'asservissement.
> JULES FERRY.

Je suis resté écrivain quand même dans la vie très militante, et j'ai toujours dit aux jeunes gens qui me demandaient des conseils : " Evitez les injures inutiles et souvenez-vous que rien n'est si faible que la fausse violence. Restez maitres de vous si vous voulez frapper fort et juste."

Rien n'est plus exact. Il faut conserver, même dans la lutte la plus furieuse, le sentiment de cette eurhytmie, chère aux Grecs. L'Art, selon la belle expression de Del Sarte, " est un culte extérieur que nous rendons à nos idées." Elles gagneront toujours à être présentées sous une forme qui soit exempte des stridences inutiles et des exagérations convulsives.

En écrivant ce titre en tête de cet article, je n'obéis donc pas à une excitation passagère. Je crois traduire l'impression générale, et je suis convaincu que cette exclamation est la seule qui exprime vraiment ce que tout le monde pense à l'heure présente. C'est l'expression nécessaire.

Il y a des moments où certains mots sortent de la foule avant que l'écrivain ne les ait fixés sur le papier ; l'écrivain ne fait que cueillir ces mots sur les lèvres de tous.

C'est encore Del Sarte qui soutenait qu'il y avait vingt-cinq façons différentes de prononcer la même phrase. Ces mots : " Tas de crapules ! " chacun l'articule à sa façon.

" Tas de crapules ! " s'écrie l'ouvrier en serrant les poings, et dans ce cri, il met toutes ses vigoureuses colères de plébéien, toutes ses amertumes de patriote, toute la rancune de ses illusions déçues, toute la douleur qu'il éprouve de voir cette République qu'il aimait devenue la proie des Juifs et des aigrefins.

" Tas de crapules ! " murmure dédaigneusement le sceptique, l'indifférent qui, avec des hauts de cœur, regarde cette ignominieuse comédie.

Sont-ils assez sales tous ! Le sont-ils assez ! Comme on comprend qu'ils sont tous pris dans ce système maçonnique et juif, et qu'ils ne peuvent plus s'en dégager ! Ceux qu'on envoie repêcher les autres disparaissent à leur tour dans la boue.

Il semble que l'on assiste à ces drames qui se passent de temps en temps dans les égoûts. Des camarades se dévouent et se font attacher pour aller secourir des amis asphyxiés par les miasmes. Ils succombent inutilement, et quand on tire la corde et qu'on les ramène à la surface, ils n'apparaissent plus qu'à l'état de cadavres.

Ah ! oui, Maret, vous aviez bien raison quand vous écriviez à propos de l'affaire Wilson : " C'est le savon lui-même qu'il faudrait nettoyer."

Le brave Bourgeois qu'on disait être entré dans les écuries d'Augias pour les nettoyer, n'a fait que les salir davantage ; il a déposé dans l'étable un Soinoury qui n'a pas précisément purifié l'atmosphère.

Désigné par le Grand Orient pour sauver Floquet, Bourgeois n'a pas réussi à cette tâche, et il s'est perdu lui-même.

Notez que vous ne connaissez que la dix millième partie de la vérité. Etrangers à toute notion d'humanité, les Opportunistes, à l'heure du triomphe, étaient inexorables comme des Parques. Quand ils avaient vendu leur vote le matin à des financiers véreux, ils allaient le soir se réjouir avec des filles ; là, ils racontaient en ricanant qu'ils avaient vu des larmes dans les yeux de malheureux pères de famille, auxquels ils annonçaient brutalement qu'on venait de leur enlever leur place pour la donner à des Juifs allemands. Cette souffrance des autres était leur dessert, à ces drôles. Ils avaient appris dans les loges qu'il faut être vil, être lâche et achever toujours les blessés, et ils se souvenaient de la leçon...

Ces misérables ont trouvé devant eux, à l'heure du châtiment, des êtres d'essence supérieure à la leur, des êtres de passion plus que de haine, qui n'avaient fait la guerre que pour défendre les droits de leur conscience et éclairer leur pays.

Ces êtres n'avaient pas manqué d'énergie pendant le combat, ils ont manqué de férocité dans la poursuite. On s'est laissé attendrir par les uns et par les autres ; on a pas forcé la bête au gite. Si l'on avait eu l'âme d'un Opportuniste, que de vaincus on aurait pu achever, que de blessures on aurait pu rendre mortelles en y versant du vitriol ! Que voulez-vous ? On ne change pas sa nature.

Quand je songe à ce que cette ignoble tribu des Deloncle, dont le député François Deloncle est le chef et qu'on appelle à la Chambre " la Tribu des Abjects," a écrit contre nous dans le *Parti National*, et que je vois notre modération, je me dis que nous sommes vraiment bien bêtes.

Ce qui est différent n'est peut-être pas perdu. Quelques-uns de ces gens-là s'enterreront peu à peu en essayant de prendre des attitudes arrogantes. Les pièces sons scellées qu'aucun avocat de la partie civile n'a encore fait verser au dossier parleront peut-être un jour......

" Tas de crapules ! " Elle est jolie la France que vous nous avez faite !

EDOUARD DRUMONT.

LES TRIBUNAUX COMIQUES

L'IVRESSE PATRIOTIQUE

Droit comme un I, le petit doigt de la main gauche sur la couture du pantalon, taquinant de la main droite une moustache à la pointe rébarbative, un gardien de la paix fait sa déposition :

—Pour lorsse, je me trouvais, vers les deux heures du matin, en faction avec un camarade dans la rue de la Paix, lorsque nous entendîmes des cris sauvages et incandescents dans la direction da la colonne Vendôme. " Ben sûr que je dis à mon camarade en faction, que ce n'est pas le grand Napoléon qui hurle tellement inconsidérément, vû qu'il est métallique. Voyons voir la figure de celui qui se permet de troubler aussi impérativement et inopinément le silence de l'obscurité nocturne.—Voyons voir," que m'acquiesça mon camarade. Et nous partimes. Pour lorsse, nous nous dirigeâmes vers la colonne. Les cris continuaient. Nous entr'aperçumes tout d'abord un particulier qui se trouvait fortement dans le brindezingues......

Le prévenu —Pas vrai ! C'est pas vrai !

Le témoin, solennel et furieux. —Que je le réitère affirmativement...

Le prévenu.—Pas vrai ! Y'avait pas plus de brins de zinc que dans les chaussettes du nonce du pape. Je m'y connais, moi, puisque je suis zingueur.

Le témoin.—Pour lorsse, que je ne discute pas, par la raison du motif que le tribunal comprend que c'est une formalité aratoire et élocutive que je m'en sers pour dire que vous étiez en état d'ivresse.

Le prévenu, haussant les épaules.—En v'la des magnes et des genoufluxions pour raconter que j'étais plein !...... Si ça ne vous fait pas user des lames de rasoir ?...

M. le président. — Continuez, témoin.

Le témoin. — Pour lorsse, le prévenu il était adossé par le ventre à la grille circulaire carrée du monument, et il évaporait verbalement dans la direction du grand homme, qui ne répondait pas, comme de juste, vû qu'il est métallique, des injures qu'on se serait quasiment cru z'a la chambre des députés......

M. le président, inquiet — Chut !... Pas d'allusions dangereuses.

Le témoin, avec à propos—Que je voulais dire à la place Maubert un jour de risque et de dispute dans le chiffe...

M. le président—Mais enfin, quelles injures proférait le prévenu ?

Le témoin—Pour lorsse, que je ne saurais me remémoirer intellectuellement tout le chapelet de son vocabulaire insolentiel, mais, je suis sûr d'être certain qu'après toutes ses épicthètes subversives, il a z'ajouté : " Descend donc de ta colonne, eh ! feignant. Eh ! va donc, César imberbe. Ton tour est passé, ma vieille. Fais ton paquet. On va bientôt en coller un à ta place qui aura du poil au menton."

Le prévenu—Du moment que c'est mes convistions... J'suis patriote, moi...

Le témoin—Nous voyons monsieur qui se met à faire extérieurement le tour de la grille de la colonne en se soutenant aux barreaux et en essayant de les ébranler. " Les lâches ! qu'il criait, ils m'ont enfermé !... Ohé ! dis donc, rasé, qu'il faisait au Grand Homme, viens donc m'ouvrier, ohé ! rasé." Le grand Napoléon ne bougeait pas, comme de juste, vu qu'il est métallique. Cela a mis monsieur en tureur et en sédition.

Le prévenu—Puisque je vous dis que j'étais plein comme un œuf de dinde.

M. le président—Vous vous expliquerez plus tard. Témoin, continuez.

Le témoin—Oui, mon prési-

dent. Pour lorsse, nous la saisimes au collet. Il ne s'est pas montré méchant. "Tiens, qu'il a dit seulement, vous étiez donc enfermés avec moi? Où donc que vous étiez fourrés?"...

Le prévenu—Rapport à ma pistacle, vu que je me croyais dedans, tandis que j'étais dehors. C'était une petite erreur de l'épaisseur de la grille que je commettais. Ça peut arriver à tout le monde.

M. le président, au témoin—Le prévenu vous a-t-il injurié? A-t-il fait rébellion?

Le témoin.—Oh! pour ça, non, mon président. Seulement, il voulait nous embrasser, mon camarade et moi, parce qu'il prétendait qu'on avait eu le sort de Sylvio Pélican, qui se perce les flancs pour nourrir ses enfants, et qu'à nous troisses, nous pourrerions écrire un livre... Des divagations d'homme saoûl, quoi!

M. le président —Témoin, allez vous asseoir. Et vous, prévenu, quelles explications avez-vous à donner. Vous pouvez parler maintenant.

Le prévenu.—Je vous jure, mon président, que je suis un honnête homme, un peu gouape, peut-être, mais du moment que je paie avec de l'argent, de la belle et bonne argent, que je gagne honorablement, c'est pas défendu de se piquer le nez, pas vrai?

M. le président.—Ce qui est défendu, c'est de faire du scandale la nuit sur la voie publique, d'empêcher les paisibles citoyens de dormir, de proférer des injures sur le compte et sous la statue d'un homme devant lequel s'inclinent...

Le prévenu.—Du moment qu'il est métallique, comme dit M. l'agent, qui parle si bien d'ailleurs, ça ne lui fait ni chaud ni froid. Et puis, j'avais mon jeune homme...

M. le président.—Un jeune homme. Un bel exemple que vous avez donné à cet enfant!....

Le prévenu.—Vous faites horreur, mon président. J'avais comme qui dirait un plumet, mais vous savez, un plumet patriotique.

M. le président.—Ce n'est pas une excuse.

Le prévenu.—Pas une excuse? Ah! mazette! Si le tribunal s'était seulement humecté la dalle avec huit litres de vin en douze heures, sans compter les accessoires, je voudrais l'entendre haranguer le conquérant qui, depuis qu'il est mort, passe sa vie à se ballader sans barbe en haut de la colonne, afin d'humilier les braves qui ont du poil au menton. D'ailleurs, moi j'aime pas les Corses... C'est tous des insulaires.

Après cette déclaration motivée, le zingueur à la cuite patriotique, contre lequel est retenu seulement le délit d'ivresse manifeste, s'entend condamner à cinq francs d'amende et aux dépens.

Il salue le tribunal, et en s'en allant se penche à l'oreille de l'huissier:

—Voulez-vous parier un litre qu'on le refichera un jour par terre votre rasé... Qué noce, ce jour-là, mon vieux colon!... Qué noce!... Qué noce!...

Le Manitoba.

Mercredi, 19 Avril 1893

L'ORGANISATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'esprit de bouleversement et d'instabilité qui caractérise notre époque fait que l'on se fatigue de beaucoup de choses avant le temps, et que, sans raisons suffisantes, l'on cherche à démolir les institutions au lieu simplement de s'employer à les perfectionner.

Le progrès, le perfectionnement, tout le monde le veut, mais ceux-là seuls en comprennent le mode qui le veulent avec son esprit de tradition et de développement naturel. Les changements sont loin de toujours représenter un progrès.

Dans un récent numéro, le *Moniteur du Commerce* suggère de remplacer, dans la province de Québec, le département de l'Instruction Publique par un ministère de l'Instruction Publique. Il en donne diverses raisons; la plupart paraissent absolument sans poids. Il fait cependant une réflexion dans laquelle nous concourons pleinement. La voici:

"Les politiciens ne sont pas à leur place dans ce conseil, parce qu'ils sont trop exposés à apporter dans les délibérations la passion du partisan politique ou du sectaire."

A notre humble avis, c'est parfait. Mais comment notre confrère ne s'est-il pas aperçu que par ces lignes il condamnait absolument le nouveau système qu'il voudrait faire revivre dans sa province.

Nous disons, *faire revivre*.

En effet, sous le régime même de la confédération, la province de Québec a voulu faire cette expérience. Elle a, un jour, remplacé son conseil de l'Instruction Publique par un ministère. Quelques années ont suffi pour convaincre les hommes publics d'alors que la direction de l'enseignement devait échapper aux contre-coups de la politique. Le conseil de l'Instruction Publique a été rétabli.

Et les auteurs de cette législation n'étaient pas les hommes des nouvelles générations politiques, mais ceux de l'ancienne, ceux dont on se plait aujourd'hui, dans tous les rangs, à vanter le patriotisme et la perspicacité, en opposition aux courtes-vues et aux insensibilités nationales qu'on attribue peut-être trop volontiers aux hommes d'aujourd'hui.

La province de Québec ne pourrait pas faire une plus grande erreur que de donner suite aux suggestions du *Moniteur du Commerce*.

Ce serait introduire les passions politiques dans la direction de l'enseignement; ce serait livrer cet enseignement à tous les caprices des foules, qui sont moins compétentes en matière d'éducation que les évêques, et des ministres qui se succèderaient à tour de rôle sur la banquette officielle, et qui, à moins *d'être toujours très sages*, et de n'être plus dans la jeunesse, finiraient par lancer leur petit char sur une voie pleine de détours et d'ornières, où il ne tarderait pas à s'embourber.

Le *Moniteur* parle de la responsabilité au peuple.

D'abord, c'est inexact de dire que le conseil de l'Instruction Publique, dans la province de Québec, n'est pas responsable au peuple. Cette responsabilité, comment s'exerce-t-elle? Par le contrôle de la législature. Or, la législature possède son contrôle sur le département de l'Instruction Publique comme sur les autres. Le surintendant fait son rapport annuel, qui peut être examiné et faire l'objet des débats de la chambre, tant sur les questions de finances que sur les points techniques.

Mais, en réalité, confrère, est-ce que cette responsabilité, telle que vous l'entendez, peut empêcher de faire des bêtises?

Nous ne voulons pas insister ici plus qu'il ne convient. Mais l'on ne peut trouver étrange que nous fassions allusion à l'administration des affaires de la province par le ministère qui a précédé le cabinet actuel.

Ah! la plus sûre des garanties, tant pour la bourse des contribuables que pour l'âme de la jeunesse —ce qui est bien quelque chose— c'est la conscience d'hommes qui se sentent continuellement responsables à Dieu, et de leurs actes et du salut des autres!

Le *Moniteur* a prévu l'une des objections à son système: l'absence de l'influence religieuse. Mais il se hâte d'ajouter que "cette objection ne tient pas debout l'examen." Seulement, le confrère n'examine rien; ce coup de plume lui suffit.

A moins qu'il ne prenne pour un grand effort de pensée la supposition qui termine son article:

'Si le ministre est sage," dit-il, "il prendra la moitié de ses conseillers dans l'élément religieux, et l'aumoitié dans l'élément laïque."

Mais si le ministre n'est pas sage, que fera-t-il! Ou il prendra ses conseillers totalement dans l'élément religieux, ou il le prendra totalement dans l'élément laïque.

Et même si ce ministre réunit en sa personne tout ce qu'il faut à vos yeux pour constituer "un sage," êtes-vous bien sûr que ces mêmes qualités ne constitueraient pas aux yeux des autres tout le contraire de ce que l'on entend par sagesse.

Nous n'irions pas jusqu'à dire que la création d'un ministère de l'instruction publique constituerait par le fait même l'inauguration de l'enseignement d'Etat, au sens irréligieux. Cependant, nous croyons que dans son ensemble, et dans les circonstances particulières au milieu desquelles se débat cette question d'éducation dans la province de Québec, l'article du *Moniteur du Commerce* justifie la *Vérité* d'écrire ce qui suit:

"Le *Monde*, de Montréal, analyse et reproduit en partie un acticle du *Moniteur du Commerce* sur la question scolaire. Cet article demande que le département de l'Instruction Publique soit dirigé par un "ministre responsable au peuple," et que le Conseil actuel de l'Instruction Publique disparaisse pour être remplacé par un conseil composé de personnes *compétentes*, c'est à dire de professeurs et de chefs de maisons d'éducation choisis par le ministre. Ce conseil n'aurait que le droit de *conseiller*, et non pas celui de *diriger*. Nos *réformateurs* sont d'avis que "les évêques ont déjà trop à faire dans leurs diocèses pour pouvoir consacrer aux matières de l'enseignement les soins qu'elles exigent.

"Comme on le voit, c'est un mouvement très prononcé vers l'Etat enseignant. On veut éliminer de plus en plus l'Eglise de l'œuvre de l'éducation et la remplacer par l'Etat. C'est le projet maçonnique qui se dessine nettement au Canada, comme dans le reste de l'univers.

"A ces idées subversives, opposons la doctrine catholique: l'éducation de l'enfance appartient aux parents sous la haute direction de l'Eglise, non de l'Etat. Les Evêques sont, de droit divin, les gardiens de la foi et des mœurs dans leurs diocèses respectifs; et, comme tels, ils sont responsables de la formation de l'enfance chrétienne. Ils ont, à cet égard, de graves devoirs et une responsabilité terrible; et leurs droits, sur ce terrain, répondent à leurs devoirs et à leur responsabilité."

L'INDUSTRIE LAITIERE

Du beurre et du fromage! Du fromage et du beurre!

Les opérations de la saison agricole vont commencer bientôt. Les dernières rigueurs de l'hiver seront disparues dans quelques jours. Déjà, l'on se demande ce que donnera le labeur des mois prochains.

Pour un grand nombre l'on pourrait répondre: la saison rendra ce que vous lui aurez fait produire. C'est-à-dire que le vieux proverbe, *tant vaut l'homme, tant vaut la terre*, est toujours vrai.

Du travail, de la prévoyance, faire toute chose en son temps, voilà qui fait plus que la fécondité du sol. Une mauvaise culture est le fléau des pays fertiles.

Mais par bonne culture, il ne faut pas entendre seulement des labours soignés, un ensemencement judicieux, des récoltes faites en saison. Plus vaste est la sphère d'action du cultivateur, plus variée doit être son exploitation.

Dans notre pays surtout, il faut s'appliquer à tirer bénéfice de toutes les ressources naturelles du sol; et ne point s'adonner à la seule culture des céréales.

Nous avons de vastes et gras pâturages, des foins naturels, odoriférants, nutritifs. En réalité, nous ne voyons dans aucune autre partie du pays de plus grands avantages pour la production du beurre et du fromage.

Cette industrie demande peu de capitaux. Celui qui possede une ou deux vaches peut, tout comme celui qui en possède vingt et trente, participer à ses bénéfices.

C'est, en outre, le moyen le plus simple et le plus économique d'exploiter un troupeau de vaches, et en même temps, le plus avantageux.

Nous ne saurions donc trop insister auprès de nos amis de la campagne pour qu'ils tournent de ce côté leur attention.

Nous ne disons point d'abandonner la culture des céréales. Ce serait une erreur. Mais il est certain que le développement de l'industrie laitière dans notre pays est urgent. Elle est le complément et le soutien des autres branches de la grande et si importante industrie agricole.

Si, dans nos paroisses, il existait quelque hésitation à ce sujet, nous supplions les intéressés de se renseigner, de mettre de côté les rivalités, les préjugés, ou les susceptibilités, et d'entrer hardiment et avec confiance dans cette voie. Elle les conduira vers d'heureux résultats.

La prospérité est venue récompenser toutes les localités qui ont su ne pas se laisser décourager par les difficultés du commencement.

Le beurre et le fromage du Canada sont en demande. Il y a vingt ans, nous n'exportions que 16 millions de livres de fromage. En 1892, nous en avons exporté au-delà de 100 millions de livres.

Le progrès n'a pas été seulement dans l'exportation, il s'est fait sentir dans la qualité de l'article, et par l'amélioration des animaux, on en est arrivé à faire produire à une vache au-delà de 40 piastres de revenus par année.—Certes, cela n'en vaut-il pas la peine!

Qu'il y ait donc de la bonne entente parmi nos cultivateurs; qu'on se donne la main, comme des gens intelligents doivent toujours le faire, et qu'on fasse naître, là où elle n'existe pas, cette industrie laitière; et là où elle existe, qu'on l'encourage de plus en plus; qu'on améliore les procédés de façon à mettre sur le marché un article de première qualité; et nous garantissons à tous un grand progrès, un avancement dans la route de la fortune, un soulagement aux alarmes qu'amène souvent une saison inclémente.

Qu'on ne perde pas de temps; la saison avance; il faut, dès cet été, faire beaucoup de beurre et de fromage.

A PROPOS D'ANNEXION

Un correspondant qui signe *Ignotus*, fait, dans le *Drapeau National* de Lowell, en date du 13 avril, des appréciations inexactes qu'il convient de relever.

Parlant des événements de 1837–38, ce correspondant dit: "Quelques prêtres, des évêques même, ont pu sympathiser avec nos oppresseurs..."

Ignotus se trompe. Ni évêques ni prêtres n'ont sympathisé avec les oppresseurs. Ils ont pris l'attitude que leur commandaient la foi, la loyauté, et l'intérêt social de leurs ouailles. A la peine d'être mal compris et méconnus par une partie de leurs nationaux—comme cela est arrivé de temps en temps depuis cette époque — ils ont fait acte de chrétiens et de patriotes éclairés. C'est ainsi que le clergé a pu, selon le témoignage même de ce correspondant, "par sa sage et opportune intervention... empêcher la race canadienne-française d'être exterminée..."

Laissant le passé pour s'occuper du présent et de l'avenir du peuple canadien, le correspondant prête au clergé des vues qu'il n'a certainement pas.

"Si le clergé, dit-il, n'est pas opposé à l'annexion, il me semble que la chose s'explique facilement. Les prêtres... voient que l'annexion doit se faire tôt ou tard et qu'il n'en peut résulter que du bien pour les Canadiens..."

Non, Dieu merci, le clergé n'est pas annexionniste. Sa loyauté n'est pas plus douteuse aujourd'hui qu'en 1837–38. C'est le calomnier que de le représenter prêt à déserter le seul drapeau qui ait en ce moment le droit légitime de nous rallier, et à s'enrôler sous des plis qui ne se font larges que pour mieux nous envelopper et nous faire disparaître.

Il convient d'ajouter un mot. Nos amis des Etats-Unis et d'ailleurs, nous rendent dans les luttes actuelles, un bien mauvais service en nous représentant — gratuitement d'ailleurs, — comme un peuple déloyal et antipathique aux races au milieu desquelles nous vivons, et en excitant contre nous, par conséquent, la défiance et les animosités de ces races.

LA LEGISLATION AU CANADA ET AUX ETATS-UNIS

Nous dédions les quelques lignes qui suivent aux admirateurs des Etats-Unis. C'est un journal de la république voisine qui parle, le *Philadelphia Press* du 27 mars dernier:

"Le Canada, dans ses méthodes de législation, est aussi supérieur aux Etats-Unis qu'il est possible de l'être, dans les temps actuels. C'est un fait incontestable. Autant les Canadiens se distinguent par le soin, la maturité de leurs délibérations, et leurs égards pour l'intérêt public, autant les législateurs, dans les Etats-Unis, sont remarquables par leur précipitation, leur incurie et leur mépris du bien public...... Des lois corrompues et mal digérées, voilà l'une des fautes capitales de la législation américaine. Outre le tort qu'elles causent directement au public, nos cours sont obligées de passer une partie de leur temps à décréter leur inconstitutionnalité. Ces façons inconsidérées de faire les choses ouvrent la porte à la corruption et font naître les manœuvres de coulisses."

Admettons qu'il y ait dans ces lignes quelque exagération, il en resterait encore assez pour faire hésiter les esprits honnêtes, à mettre leur patrie sous le joug de nos voisins.

LA DISCIPLINE DANS LES MAISONS D'EDUCATION LAIQUES

On lit dans l'*Univers*:

M. Sarcey (qui n'est pas un clérical) publie, de temps à autre, dans l'*Echo de Paris*, ce qu'il appelle des "chroniques universitaires" qui sont fort instructives. Celle d'aujourd'hui est consacrée à l'esprit de discipline, qui ne paraît pas merveilleux dans les établissements universitaires. "Nos enfants, dit M. Sarcey, n'ont plus le sens du travail personnel et de la discipline. Ils aiment à ne rien faire, et il leur déplaît d'obéir. Et le fait est qu'ils n'obéissent guère." Cet aveu fait, notre critique recherche d'où cela peut bien provenir, et il appelle à son secours un de ses anciens camarades de l'école normale, M. Henri Marion, auteur d'un ouvrage sur l'*Education dans l'Université*, où est recommandé le système de la discipline par opposition à l'ancien système qui appliquait la discipline même matérielle avec plus de sévérité.

M. Sarcey constate, d'après les travaux mêmes de M. Marion, que cette discipline libérale ne donne pas les meilleurs résultats. Il est vrai que l'auteur du livre sur l'*Education dans l'Université*, s'en prend au grand nombre des élèves accumulés dans les lycées, la discipline libérale ne pouvant, selon lui, s'appliquer utilement que dans les collèges où la population scolaire n'est pas nombreuse; mais M. Sarcey n'est pas dupe de ce sophisme:

Il en parle bien à son aise, dit M. Sarcey. Les lycées et collèges dont la population est peu nombreuse coûtent plus qu'ils ne rapportent, et ils coûtent même d'autant plus que le chiffre des élèves est moins élevé. La raison en est si simple qu'elle saute aux yeux de tout le monde. L'Etat, qui perd beaucoup d'argent à subventionner l'instruction secondaire, ce qui n'est peut-être déjà pas fort sensé, peut-il augmenter indéfiniment la somme de ses sacrifices?

"Il est désirable, dit M. Marion, que l'Etat ne se prête plus à de pareilles accumulations d'élèves......"

Les chiffres qu'il fixe sont assurément dépassés dans un grand nombre d'établissements universitaires. Mais vous remarquerez qu'ils le sont également dans une foule de maisons ecclésiastiques. Les jésuitières, pour user du sobriquet dont on les nomme, sont extraordinairement peuplées. La discipline y est pourtant excellente.

D'où vient cette supériorité des collèges dirigés par des jésuites, au point de vue de la discipline?

Est-ce qu'on y applique les méthodes de la discipline morale? Si ce qu'on en dit est vrai, les Pères sont d'une grande sévérité et ne passent rien aux enfants, et ils plient ainsi dès l'abord au respect de la règle et à l'obéissance des esprits naturellement indisciplinés. Une fois l'habitude prise, il n'y a plus besoin de sévir; tout ce petit monde marche au doigt et à l'œil.

Ils ont la confiance des parents, ils leur en imposent, et toutes les récriminations des mères s'éteignent à l'aspect de leur robe. Telle femme qui jetterait feu et flamme contre une punition infligée à son fils par un proviseur laïque, baissera le nez quand on lui signifiera la même punition prononcée contre le même enfant, pour la même faute, par un directeur ecclésiastique.

On va répétant partout qu'il n'y a rien de plus doux et de plus onctueux que la discipline des jésuites. Je n'en disconviens pas; c'est qu'on leur laisse la liberte d'être, toujours au commencement, et plus tard à l'occasion, d'une sévérité impitoyable. *Principiis obsta*, disait la sagesse antique. On n'arrive à n'avoir plus de punitions à distribuer que lorsqu'on a le premier jour infligé quelques-unes à propos. La discipline, avant de se faire libérale, a dû passer par la phase autoritaire.

Plus loin, M. Sarcey dit encore:

Marion observe que la discipline libérale suppose des enfants sensibles aux moyens délicats, dont le fond par conséquent ne soit pas pervers, et dont la première éducation n'ait pas été trop mauvaise. "Il faut donc, dit-il, rendre sans hésiter à leurs familles ceux qui ne sont pas perfectibles, dans l'intérêt de ceux qui le sont..."

A la bonne heure, et je suis bien de l'avis de Marion. Mais cela est-il possible? Un Père dominicain ou jésuite renvoie un enfant; il n'en est que cela, et le père le ramène, sans souffler mot.

Mettez donc, pour voir, à la porte d'un lycée le dernier des polissons qui en trouble l'ordre; vous aurez à vos trousses et la famille, et le maire de la ville, et le député de l'arrondissement, et la presse locale et le diable et son train. De toutes parts, ce seront des cris furieux: vous arrêtez un jeune homme au seuil de sa carrière; vous le condamnez à l'ignorance.

Le proviseur recule devant ce concert de récriminations, et la discipline libérale ne s'en porte pas mieux. La fréquence des congés entre dans la composition de la discipline libérale, qui pourrait bien n'être que l'absence de toute discipline.

Nons n'avons qu'à enregistrer ces aveux d'où ressort si manifestement la supériorité de l'éducation religieuse sur l'éducation universitaire.

AUGUSTE ROUSSEL.

LE PAPE ET LA FRANCE

L'Evêque de Vannes, (France), rendant compte de son pèlerinage à Rome, dit entr'autres choses:

Vous ne vous attendez pas, nos très chers frères, à recevoir pleine et entière communication de l'entretien tout à fait intime au cours duquel votre évêque a puisé, au double point de vue religieux et patriotique, lumière, courage et confiance ... Il saura garder le secret du Pontife-Roi. Mais il lui est permis de vous dire que les intentions de Léon XIII ont été souvent méconnues, que ses paroles ne sont pas toujours comprises; qu'il est affligé de s'entendre mal juger et même condamner par des hommes qui, tout en se disant catholiques, voudraient limiter à leur gré son autorité suprême et mettre des entraves à sa sollicitude: "Ils devraient plutôt me remercier, s'écria t il avec une émotion communicative, des efforts que je fais pour sauver tout ce qui est en perdition. Le Pape aime la France; il l'aime beaucoup, et il voudrait la voir marcher généreusement dans la voie de la vérité et de la justice. Il n'ordonne à personne de renoncer à ses préférences et à ses traditions de famille. Il respecte tout ce qu'il y a de respectable dans le for intérieur de chacun... Mais il sait que l'unité fait la force et que la division des honnêtes gens n'aboutirait à rien... Voilà pourquoi il a parlé, comme il en avait le droit, à l'avantage de tous, avec l'espoir d'être écouté, compris et obéi..."

Nos très chers frères, vous eussiez partagé la vive impression que nous ressentons de ces accents si fermes et d'une éloquence si pénétrante. Nous n'en doutons pas, l'écho, très affaibli, que vous en portera cette lettre pastorale, vous sera tout à la fois agréable et utile: c'est le but où nous tendons en vous l'adressant.

NOTES D'OTTAWA

La chambre de la Nouvelle-Ecosse a voté par 19 contre 17, la seconde lecture du bill donnant le droit de vote aux femmes.

∴

L'élection fédérale dans Vaudreuil s'est terminée mercredi par le succès de M. Harwood, libéral, dont la majorité a été de 188 voix.

∴

Il paraît à peu près certain que M C. H. Mackintosh, député d'Ottawa, sera nommé lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest.

∴

Les dépêches annoncent que le Comte d'Aberdeen est nommé gouverneur-général du Canada. Il n'entrerait pas en fonction avant septembre prochain et jusqu'à cette date Lord Stanley remplira la charge.

∴

La superficie des diverses provinces du Canada est la suivante d'après le dernier recensement:

Provinces	Acres	Milles carrés
Colombie Anglaise	244,673,000	383,000
Manitoba	41,002,240	64,646
Nouveau - Brunswick	17,984,130	28,100
Nouvelle-Ecosse	13,152,241	20,550
Ontario	140,576,000	219,150
Ile du Prince-Edourd	1,280,006	2,000
Québec	145,600,000	227,500
Les Territoires	1,517,748,840	2,371,481
Grand total	2,122,041,451	3,315,647

∴

La rumeur que M. le juge Routhier et M. Decelles, bibliothécaire du Parlement à Ottawa, se démettraient de leurs fonctions pour devenir rédacteurs d'un grand journal français, à Montréal, semble réduite aux proportions d'un canard.

MORT DU JUGE ARDAGH

Parti pour l'Italie en décembre dernier, l'hon. W. D. Ardagh, juge de la cour de comté à Winnipeg, s'en revenait et débarquait dimanche d'un des steamers de la North German Lloyd à Hoboken, N.J. Il était à se promener sur les quais en attendant qu'il pût faire vérifier ses bagages quand tout à coup élevant les bras il tomba à la renverse pour ne plus se relever. Le médecin du steamer a attribué la mort à une maladie de cœur.

Madame et Melle Ardagh sont encore en Italie.

Le défunt était né à Tipperary, Irelande, en 1828. En juin 1883, il était nommé juge de la cour de comté du comté de Selkirk. Il avait été député à la législature d'Ontario en 1871. Il remplit aussi dans la province la charge de sous-procureur-général.

Nouvelles Religieuses

M. l'abbé Joseph Brissette, curé de Saint-Timothée, Qué., est décédé la semaine dernière.

M. l'abbé C. Richard, curé de Notre-Dame de la Garde, a été nommé curé de Saint-Gervais et M. l'abbé Bouchard, curé de Notre-Dame de la Garde.

La révérende sœur du Sacré-Cœur a été nommée directrice de l'asile de Beauport. Actuellement, il y a déjà 42 sœurs de la Charité installées à l'asile, et avant longtemps, ce nombre sera porté à 64.

Les révérendes Sœurs ont décidé de garder une bonne partie du personnel des gardiens pour le département des hommes.

M. l'abbé Etienne Hallé, curé de Sainte-Marguerite, comté de Dorchester, a donné sa démission. M. Hallé était curé de Sainte-Marguerite depuis 1844. M. l'abbé Eloi Laliberté, curé de Saint-Adrien d'Irlande, lui succède.

Léon XIII vient d'adresser une lettre des plus élogieuses au général des Jésuites. Il leur recommande de pousser énergiquement l'étude de Saint-Thomas d'Aquin et finit en bénissant d'une manière particulière chacun des membres de la société de Jésus.

NAISSANCES

LEFEBVRE—A LaSalle, le 13 courant, Madame Olivier Lefebvre, un fils.

HAMELIN.—En cette ville, le 17 courant, Madame Gédéon Hamelin, une fille.

MARTEL—A Lorette, le 12 courant, l'épouse de M. L. E. Martel, un garçon.

CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à Vendredi, le 12 Mai prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans sur chacune des routes suivantes, à partir du 1er Juillet prochain:

Gonor et Station du Chemin de Fer, deux fois par semaine, distance calculée, 3½ milles.

Pigeon Lake et Winnipeg, viá Saint-François-Xavier, Headingly, Saint-Charles et Saint-James, deux fois par semaine, distance calculée, 25 milles.

Selkirk et Winnipeg, viá Lower Fort Garry, Saint-Andrews, Parkdale, Middlechurch et Kildonan, trois fois par semaine, distance calculée, 25½ milles.

Des avis imprimés contenant plus amples renseignements relatifs aux conditions des contrats proposés et des formules de soumissions peuvent être obtenus aux bureaux de poste ci-dessus mentionnés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Winnipeg, 31 Mars 1893. 19-93

Instituteurs Demandés

On demande deux instituteurs pour écoles sauvages dans les environs de Portage-du-Rat. L'instruction se donne en anglais. Une connaissance de la langue sauteuse est très désirable.

S'adresser au

Rév. Père ALLARD, O.M.I., V.G.
Saint-Boniface, Man.
ou au Rév. Père CAHILL, O.M.I.,
Portage-du-Rat, Ont.

AVIS.

La descente du bois des chantiers de M. W. H. Neal, sur la rivière Seine commencera dans quelques jours. Avis est par les présentes donné que quiconque s'appropriera le moindre des morceaux de ce bois sera poursuivi en justice.

W. H. NEAL.

Lorette, 5 avril 1893. 3i.5.4

AVIS.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

La société existant entre H. F. Despars et J. A. F. Bleau, marchands de Winnipeg, faisant affaire sous les noms de Despars & Bleau, est dissoute par consentement mutuel. Les affaires seront continuées par M. H. F. Despars à qui les comptes dus à la société devront être payés et qui aura charge de payer les créances.

H. F. DESPARS.
J. A. F. BLEAU.

Winnipeg, 1er avril 1893. 3i 5-4

OFFICIERS CANADIENS A L'EXPOSITION DE CHICAGO

Voici les noms de ceux que l'on pourra rencontrer au pavillon canadien à Chicago :

W. D. Dimock, Truro, N E., secrétaire et comptable du commissaire. M. Larke ; M. T. G. Bell, Ottawa, agent de la presse ; J. H. Tracey, Ottawa, secrétaire du comité exécutif ; Peter Hughes, Ottawa, Geo. Parsons, Halifax et S. Stanton, Bongards Corners, Ont., commis ; J. B Samson, Ottawa, messager.

Aux manufactures : M. Jos. Lobb, de Toronto, est surintendant ; E. A. Charters, Sussex, N.B., assistant ; Melle Barrett, Ottawa, surintendante des ouvrages de fantaisie.

Aux arts libéraux : M. Wilson Morton, Toronto, surintendant.

A l'agriculture : R. S Hodgins, Lucan, Ont., surintendant.

O Turcotte, Québec, assistant ; J. P. Redmond, Gananoque, assistant à la laiterie.

M. Lloyd Jones, Brantford, surintendant du département des animaux ; J Riecheldt, comté de Haldimand, assistant aux bois et forêts ; Jas. Clarke, Dundas, surintendant des machines.

J. A. G. Goulet, Saint-Eustache, surintendant du transport ; Roger Marion, Saint-Boniface, assistant.

L. Woolverton, Grimsby, surintendant de l'horticulture ; M. Swanson, Goderick, assistant.

Choses et Autres

Le débat sur le Home Rule, à la chambre des communes en Angleterre, va être clos demain, croit-on.

Une nouvelle compagnie au capital de $200,000 vient de se former pour l'exploitation des mines de mica et de phosphate dans la région de l'Ottawa.

La cour de cassation a rejeté le pourvoi en appel de Charles de Lesseps, de la sentence qui le condamnait à un an de prison. Cette condamnation devait être purgée concurremment avec la sentence de cinq ans de détention déjà prononcée contre lui. M. de Lesseps devra maintenant purger sa sentence, si la clémence du président Carnot lui est refusée.

On contredit la nouvelle que M. Allard, de Lévis, aurait vendu le secret de la trempe du cuivre et de l'alluminium aux Américains. On va faire des instances auprès du gouvernement pour l'engager à exploiter le secret de l'inventeur canadien-français.

Le département de la marine et des pêcheries vient de revoquer l'ordre interdisant la pêche du poisson mou dans le fleuve Saint-Laurent à une certaine époque. Les pêcheurs d'Ontario réclament le même privilège que celui accordé aux pêcheurs de Québec.

L'hon. John Roche, membre du conseil législatif de Québec, est mort subitement hier après-midi.

M. Charles Gailley, fils du sénateur Gailley, des Ardennes en France, est à mettre la dernière main à un ouvrage sur le Canada.

M. Charles Gailley a séjourné à Saint-Boniface pendant quelques mois ; il a aussi passé près d'un an dans la province de Québec.

Le *Journal d'Hygiène populaire* affiche en tête de sa dernière livraison ces quatre propositions, qui valent des volumes :

" 1. Toute dépense faite au nom de l'hygiène est une économie ;

" 2. Rien n'est plus dispendieux que la maladie, si ce n'est la mort ;

" 3 Pour les sociétés, le gaspillage de la vie humaine est le plus ruineux de tous ;

" 4. La santé dépend plus des précautions que des remèdes (Bossuet) ; l'hygiène est la gardienne de la santé, la préservatrice de la médecine."

PERSONNEL

Le Rév. Père Gendreau, O. M. I., procureur des RR. PP. Oblats, est l'hôte de Sa Grandeur Mgr Taché.

Nous notons avec un profond regret que Madame Martin, l'épouse de M. A. F. Martin, député de Morris, est gravement malade.

M. Hyacinthe Mousseau, de Sainte-Agathe, est arrivé à l'Hôpital où il doit subir une opération à un pied. Il est sous les soins de M. le Dr Lambert.

M. F. X. Mathieu, C. R., de Sainte-Scholastique, Qué., associé de l'hon. Wilfrid Prévost, conseiller législatif, était à Saint-Boniface hier. M. Mathieu fait un voyage d'agrément et se rend jusqu'à Victoria.

M. Edmond Léveillé a laissé Sainte Agathe pour aller se fixer à Haverhill, Mass. M. Léveillé a fait le voyage par Montréal et Yamaska où il a visité ses parents.

MM. C H. Royal et F. Mulvey ont formé une société légale sous la raison de Mulvey et Royal. Ils occupent des bureaux au-dessus du magasin de M. J A. Richard. Voir leur carte ailleurs.

M. A. D'Aoûst est revenu d'Oak Lake où il a disposé, à bonnes conditions, d'un char de chevaux importés de Québec. M. D'Aoûst nous annonce que les semailles sont commencées dans cette partie de la province. M. D'Aoûst partira dans quelques jours pour retourner chez lui à Saint-Timothée, Qué ; il sera accompagné de Madame J. E. D'Aoûst, d'Oak Lake ; le voyage se fera viâ Chicago où l'on s'arrêtera quelques jours pour voir l'exposition.

Chronique Locale.

—Les travaux sur le pont Norwood reprendront dans le cours de juin

—Le prix de passage de Winnipeg à Chicago, durant l'exposition, sera de $40.00.

—Pas le moindre signe de la débacle encore. L'an dernier, elle avait lieu le 17.

—Il devait y avoir séance du conseil vendredi, puis lundi, mais le quorum a manqué.

—M. A. D'Aoûst expédiera ces jours-ci deux chars d'avoine à M. E. Dion de Valleyfield

—M. Camille Guilbault, de Starbuck, a eu le malheur de se faire écraser un pied dans une presse à foin.

—C'est le temps du renouvellement des licences pour la vente des liqueurs. Plus de 150 demandes ont été faites par toute la province.

—Une salle d'opéra sera construite sur la rue Notre Dame-Est presqu'en face de l'Académie Sainte-Marie. Les entrepreneurs sont MM. Rourke & Cass.

—Nous attirons tout spécialement votre attention sur l'annonce de M. Chevrier en quatrième page Des avantages extraordinaires vous sont offerts, profitez-en.

—Les Sœurs du Pensionnat offrent leurs sincères remerciements à M. Pierre Gosselin, pour son généreux cadeau à l'occasion du congé des élèves, octroyé par la fête de leur supérieure.

—M. Alex. Bourbeau offre à louer une maison très confortable avec trois lots sur la rue Messager, ancienne résidence de M. Charles Cazes. Elle sera vacante le 1er mai. S'adresser au No. 449 rue Broadway, Winnipeg. jno 19 4

—Abandon des affaires.— Vente au prix coûtant.—Tweed valant 50 cts pour 40 cts, tweed valant 60 pour 48, tweed valant 75 pour 60, tweed valant $1.00 pour 80 cts, tweed valant $1.25 pour $1.00, tweed valant 1.50 pour 1.20, tweed valant 1.75 pour 1.40, tweed valant 2.00 pour 1.60 ; serge valant 2 00 pour 1.60, serge valant 2.50 pour 2 00, serge valant 3 00 pour 2.40, serge valant 3.75 pour 3.00, serge valant 4 00 pour 3.20, serge valant 5.00 pour 4.00 ; cachemire valant 40 cts pour 32 cts, cachemire valant 50 pour 40, cachemire valant 60 pour 48, cachemire valant 75 pour 60, cachemire valant $1.00 pour 80 cts, chez F. E. Verge, Saint-Boniface.

—Encan—A Saint-Boniface, mercredi, le 3 mai prochain. Madame Girard étant obligée de changer de climat pour le rétablissement de sa santé, fera vendre à l'encan, chez elle, l'ameublement complet de sa maison. Entr'autres objets : 1 ameublement de salon, 7 morceaux ; secrétaire pour dame, tabourets, petites tables de centre, jardinières, chaise à bascule, porte-chapeaux, bureau surmonté d'une bibliothèque, buffet, table de salle à manger, plusieurs services de pierre fine et de porcelaine, service à dejeuner, service à dîner, 83 morceaux ; service à dessert, 33 morceaux ; assiettes à fruits, plateaux, tasses et soucoupes, bol à punch, cristaux, ameublement de chambre à coucher en noyer noir, chêne ; armoire à linge, commodes, différents tapis, lampes suspendues, rideaux, vaisselle assortie de pierre blanche, armoire, glacière, poêle et ses vaisseaux, quantité d'ustensiles de cuisine ; aussi, voitures d'été et d'hiver, trois chevaux, harnais doubles et simples, robes de voitures, banc rustique, moulin à couper l'herbe (neuf), 9 cordes de bois, poêles et tuyaux.

Chronique de la Province.

Bruxelles, Saint Alphonse,

10 avril—Vous connaissez la triste catastrophe de l'incendie de l'école Sainte-Marie, à Bruxelles, Man., en novembre dernier : le feu, en quelques heures de temps, avait réduit en cendres tout le bâtiment ; l'école était assurée, heureusement. La North-Western Ins. Coy a bien voulu verser immédiatement le montant de l'assurance, et voilà notre chère école renaissante, plus belle, plus gracieuse, de ses cendres. La bénédiction s'en est faite hier, dimanche, avec toute la solennité que comportent, et notre pauvreté et la rigueur de la saison Les touchantes cérémonies du Rituel Romain, prescrites en pareille circonstance, ont été observées ponctuellement. Le T. R M. Campeau, curé de Saint-Alphonse, si légitimement fier de cette enfant de son amour et de ses sueurs, avait tenu à honorer Bruxelles de sa présence et de sa parole ; il a daigné présider la cérémonie. A 4 heures de l'après-midi, la croix de procession sort du presbytère, suivie des dames et des messieurs, récitant des prières ; viennent ensuite les enfants de l'école, entourant la splendide bannière de l'Enfant Jésus, portée par un petit belge, et le crucifix porté par une petite canadienne. Le T. R. M. Campeau, en chape, assisté du R. M. Willems, curé de la paroisse, suivis de M. Nap. Girardin et M J. B. Saurlet, commissaires de l'école, forment le cortège. Sous le chant des litanies des saints, on se rend à l'église brillamment ornée pour la fête et resplandissante de lumières. Après avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit, et avant de prononcer le solennel *procedamus in pace*, le R. M. Willems prend la parole, il paraphrase les paroles touchantes du Divin Maître : laissez venir à moi les petits enfants et ne les empêchez pas. Avec un remarquable à-propos il a rappelé à ses compatriotes, le noble exemple des Belges catholiques lors des luttes scolaires dans leur religieuse Patrie. Il a montré et prouvé à l'évidence le lien *nécessaire* entre l'instruction et l'éducation religieuse. Enfin il prie le T. R. M. Campeau de bien vouloir procéder à la bénédiction du local nouveau, il chante le *procedamus in pace* et le pieux cortège se met en marche vers l'école sous le chant du *Magnificat*. Tous les assistants sont ravis de voir la nouvelle école, bâtie par M Ol. Girardin ; c'est un vrai bijou, où les beautés de l'architecture ne sont surpassées que par les exigences de l'hygiène. Les touchantes cérémonies s'achèvent, on reprend le chemin de l'église sous le chant du *Te Deum*. Le T R. M Campeau à son tour prend la parole : avec l'onction qu'on lui connait, il s'adresse aux parents, leur rappelle les graves obligations vis-à-vis de ces chers enfants que Dieu leur a donnés, il leur applique dans un sens mystique les paroles de l'Apôtre : *Depositum custodi* : donnez le précieux dépôt que Dieu vous a confié, à l'église. à l'école catholique, au maitre religieux. Il touche l'auditoire jusqu'aux larmes quand il rappelle les supplications de l'église dans la solennelle bénédiction, en faveur de ces chers enfants qui dans un avenir prochain seront la gloire de l'église catholique dans ce pays, la joie de leurs parents, les soutiens de leur pasteur dévoué. Un salut solennel clotura la fête qui restera gravée dans toutes les mémoires.

C'est à un jeune Belge, M. Omer Tielmans, docteur en philosophie et lettres, section d'histoire, de l'Université de Gand (Belgique), qu'on a confié l'éducation des enfants de Bruxelles. Espérons qu'en de telles mains, avec la grâce de Dieu, l'enseignement religieux fleurira et portera des fruits abondants.

Loin de nous les lois Martin ! Loin de nous l'enseignement sans Dieu !

Des écoles sans Dieu, des maîtres sans Foi, délivrez nous Seigneur !

Ce matin, après avoir chanté une messe solennelle en l'honneur du Saint Esprit, maître et enfants ont repris le chemin de l'école où, sous l'égide de Dieu et la protection de Marie, sa divine Mère, ils ont recommencé résolument leur tâche respective. Auguste.

AGRICULTURE

ALIMENTATION DES VEAUX

La connaissance des principes sur lesquelles repose la science du nourrissage des veaux aide matérrellement tous ceux qui essaient d'élever des vaches laitières, et il n'est aucune classe de bétail sur la ferme qui répondent plus pleinement que les veaux à un traitement judicieux, intelligent et généreux.

Il n'y a pas la moindre économie à être parcimonieux dans leur nourriture. Celui qui fait souffrir de la faim son jeune bétail par amour du gain, et selon ses fausses idées d'économie, ne fera jamais un bon éleveur ou nourrisseur de bétail. Sans parler du point de vue de l'humanité, quel profit aura-t-il à nourrir un veau pendant douze mois pour l'amener à avoir le poids qu'il aurait pu prendre en une demi-année ? Il doit le nourrir misérablement six mois de plus et il a un veau maigre, mal développé : tel est le résultat ordinaire. Il y a plus. Si on veut lui faire produire du lait, il survit rarement aux effets de son traitement au début. La différence entre ce qu'est une telle vache et ce qu'elle aurait pu être —l'effet en est pour des années et aussi pour sa descendance—est une affaire de quelques centaines de dollars qui auraient pu entrer dans sa bourse.

Le nourrissage d'un veau commence avant sa naissance. Avant le vêlage, il faut donner libéralement à la vache une nourriture convenable, afin que le veau soit fort et vigoureux, et que la vache ait abondance de lait.

" Le lait est l'aliment naturel des mammifères." Mais, sauf dans certains cas (plus rares que ne le pensent nos éleveurs de bétail de race pure), le lait — cet aliment type et parfait — est une nourriture trop coûteuse pour les veaux. La conséquence en est que certains propriétaires de vaches assomment leurs veaux ; mais d'autres préfèrent les élever. L'objet de cet article est d'indiquer comment on peut le faire avantageusement. Je ne conseillerais à personne d'élever tous les veaux qui naissent dans son troupeau. Peu importe l'excellence du troupeau, il y aura les veaux des plus pauvres laitières, qu'on ne pourrait élever avec profit ou avantage.

Le lait étant un aliment parfait, qui fournit tous les éléments nécessaires pour le développement des os, des muscles, des nerfs et des tendons, pour suppléer aux pertes et entretenir la chaleur animale, il est " aussi clair que le jour " que plus la nourriture que nous substituons au lait lui ressemblera par sa nature et sa composition, plus notre pratique sera rationnelle et en conséquence aura de succès. Voici, d'après de nombreuses analyses de lait, les quantités moyennes de ses constituants :

Eau	87.25	pour 100.
Matière grasse	3.50	"
Albuminoides	3.90	"
Sucre	4.60	"
Cendre	.75	"

Je n'essaierai pas dans cet article de décrire ces constituants ni leurs fonctions dans l'économie animale. Si on enlève au lait la matière grasse sous forme de beurre, il faut la remplacer par une nourriture meilleur marché, riche en matière grasse. On a une telle nourriture dans la graine de lin, qui par sa nature mucilagineuse quand elle est cuite convient aux délicates parois muqueuses du canal alimentaire du jeune animal. Si l'on a de la peine à se procurer de la graine de lin, on peut la remplacer par la farine de graine de lin, la farine d'avoine, celle de pois ou celle de graine de coton. Si l'on se sert de petit lait comme base de la ration, il faut le donner non aigri. Le petit lait étant si aqueux il faut donner plus de grain avec, que si l'on se sert de lait écrémé. La farine que l'on ajoute au lait ou au petit lait doit toujours être cuite.

Je crois qu'il vaut mieux laisser le veau se rassasier deux ou trois fois à la mamelle de sa mère de la manière naturelle. On lui donne ensuite deux fois par jour du lait entier, chaud aussitôt trait, jusqu'à ce qu'il ait une semaine. Un gallon en une fois est tout ce qu'un veau peut prendre. Pour enseigner à boire à un veau, on le fait reculer dans un coin, prend sa tête entre les jambes et place devant lui le seau contenant le lait ; on introduit les deux premiers doigts de la main droite dans sa bouche, en tenant la paume de la main sur son museau. Dès que le veau commence à sucer, on lui plonge le museau dans le seau de lait ; le veau continuera à sucer, en aspirant le lait par le canal que forme les doigts ; on retirera doucement les doigts en maintenant au-dessous de la surface le museau du veau, mais non ses naseaux. S'il continue à boire, on a gagné la bataille ; mais s'il fait objection à ce traitement qui est contre la nature, s'il plonge sa tête jusqu'au fond du seau et la relève brusquement, faisant rejaillir le lait tout autour de vous, ne vous emportez pas, ne lancez point de coups de pied au pauvre innocent petit étranger. Il suffira en général de deux ou trois leçons pour enseigner à boire au veau le plus obstiné. A mesure que les veaux grandissent, il devient plus difficile de leur apprendre à boire, mais avec de la persistance, de la patience et de la douceur, on y arrive. Après la première semaine on peut remplacer une moitié du lait frais par du lait écrémé non aigri en y ajoutant une demi-tasse à thé de gelée de graine de lin. Au lieu de graine de lin, on peut donner du tourteau de lin, de la farine de graine de lin, de la farine d'avoine, de la recoupe ou de la farine de pois, — cette dernière en petite quantité, car elle tend à constiper. On peut augmenter la quantité de graine de lin graduellement jusqu'à demi - livre par jour pour un veau de trois mois. Tenez à portée du veau du foin propre, appétissant, et du grain concassé ; il apprendra bientôt à manger. Ne craignez pas qu'il en prenne trop.

En donnant le lait aux veaux, il y a danger qu'ils ne l'avalent trop rapidement, ce qui produit indigestion et diarrhée. Pour les jeunes veaux, on a souvent une mamelle artificielle qui obvie à cet inconvénient. Une demi-cuillerée à thé d'extrait de présure dans le lait corrigera la tendance à la diarrhée et aidera beaucoup la digestion. Si l'on remarque de la diarrhée, il ne faut pas lui administrer de violents astringents, mais diminuer la ration de lait et y ajouter une tasse de farine de blé bouillie.

Si l'on nourrit ensemble deux veaux ou davantage, il faut les tenir attachés pendant qu'ils mangent et un certain temps après, afin qu'ils ne se tettent pas l'un l'autre. Il faut leur donner régulièrement deux ou trois fois par jour et avoir soin que le lait soit à la température du sang. Pour un jeune veau le lait ne doit jamais être froid. Il est préférable que ce soit toujours la même personne qui soigne les veaux.

Les veaux doivent avoir de l'eau pure et du sel à leur portée ; si on les laissait souffrir en leur refusant ces deux choses de première nécessité, on perdrait les avantages qui résulteraient d'une alimentation bonne sous les autres rapports. Quand le veau a quatre mois, si le lait est rare, on en diminue graduellement la quantité, jusqu'à ce qu'il ait six ou sept mois, où on peut se dispenser de lui en donner.

L'exercice est utile, surtout aux veaux qu'on veut élever pour la production du lait. S'il est possible, il faut leur donner la liberté sur du gazon. La loge du veau doit être maintenu sèche et propre.

Il faut étudier le tempérament de l'animal ; respecter ses préférences, prévoir ses besoins, le traiter avec douceur, le nourrir avec soin et intelligence ; et l'on peut être sûr de n'y pas perdre sa peine.

UN BON CONSEIL

Souvent j'entends dire par des cultivateurs : " Ah ! mon garçon n'aime pas la culture, il brûle du désir d'abandonner la maison le plus tôt possible ; c'est malheureux, car s'il restait avec moi, nous ferions beaucoup plus d'argent et je pourrais plus tard l'établir convenablement." Cultivateurs qui tenez ce langage, suivez le conseil que je vous donne aujourd'hui et vos fils seront moins tentés de déserter le toit paternel. Dès le bas âge, accoutumez vos enfants à prendre part à vos occupations, ne les rebutez point ; pour les encourager, donnez leur un petit coin de terre à cultiver à leur profit ; donnez leur aussi, non pas de bouche seulement mais réellement, quelques animaux domestiques, un poulain, un veau, un jeune porc, quelques poules, qu'ils aient le contrôle de ce qu'ils possèdent, qu'ils emploient à leur guise tout l'argent qui provient de leur petite exploitation agricole. Vous verrez que vos fils prendront plaisir à cultiver et ne seront plus tentés de vous laisser ; sans compter que, par ce moyen, vous en ferez de véritables cultivateurs. Ce qui décourage généralement vos enfants c'est de voir qu'ils n'ont jamais le sou, que vous n'avez pas confiance en eux, que vous les menez durement, qu'ils n'ont aucune initiative et qu'ils sont pour ainsi dire réduits à l'état de machines.